
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Environnement Canada	Évaluations environnementales et immersion en mer	Brigitte Cusson	1 ^{er} février 2010	1 page.
2.	Environnement Canada	Section des évaluations environnementales – Région du Québec	Benoit Caron	11 septembre 2009	2 pages.
3.	Environnement Canada	Section des évaluations environnementales – Région du Québec	Stéphanie Larouche-Boutin	17 septembre 2008	4 pages.
4.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction régionale de la Montérégie	Annie Goudreault	5 février 2010	2 pages.
5.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction régionale de la Montérégie	Annie Goudreault	7 octobre 2009	3 pages.
6.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction régionale de la Montérégie	Annie Goudreault	29 avril 2010	2 pages.
7.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie	Diane Migneault	10 septembre 2008	1 page.
8.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Montérégie	Robert Sabourin	21 août 2009	1 page.
9.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale de la Montérégie	Robert Sabourin	11 septembre 2008	3 pages.
10.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie	André B. Lemay	28 octobre 2008	4 pages.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Directions générales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides	Paul André David	3 mai 2010	1 page.
12.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Directions générales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides	André B. Lemay	8 février 2010	26 pages.
13.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Directions générales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides	Paul André David	4 septembre 2009	5 pages.
14.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones – Direction des relations et du suivi des ententes	Lucien-Pierre Bouchard	18 septembre 2008	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise en analyse environnementale – Direction de l'analyse et de l'étude de la qualité du milieu	Louis Martel	25 septembre 2009	1 page.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise en analyse environnementale – Direction de l'analyse et de l'étude de la qualité du milieu	Louis Martel	23 septembre 2008	3 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique – Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics	Pierre Aubé	28 août 2008	3 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique – Direction de l'expertise hydrique	Paula Bergeron	8 janvier 2010	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique – Direction de l'expertise hydrique	Paula Bergeron	4 septembre 2009	3 pages.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés – Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	Johanne Laberge	28 avril 2010	2 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés – Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	Johanne Laberge	2 février 2010	5 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés – Service des matières résiduelles	Suzanne Burelle	22 février 2010	1 page.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques en milieu terrestre – Service des lieux contaminés	Johanne Laberge Suzanne Burelle	1 ^{er} septembre 2009	11 pages.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques en milieu terrestre – Service des lieux contaminés	Johanne Laberge	2 septembre 2008	4 pages.
25.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	1 ^{er} septembre 2009	2 pages.
26.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	1 ^{er} septembre 2009	1 page.
27.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	16 septembre 2008	2 pages.
28.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement – Service des avis et des expertises	Pierre Walsh	11 septembre 2009	5 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
29.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Direction du suivi de l'état de l'environnement – Service des avis et des expertises</i>	<i>Pierre Walsh</i>	<i>23 septembre 2008</i>	<i>3 pages.</i>
30.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie</i>	<i>Paul Benoît</i>	<i>26 janvier 2010</i>	<i>3 pages.</i>
31.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie</i>	<i>Paul Benoît</i>	<i>11 septembre 2009</i>	<i>4 pages.</i>
32.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie</i>	<i>Paul Benoît</i>	<i>15 août 2008</i>	<i>4 pages.</i>



Évaluations
environnementales et
immersion en mer

Environmental Assessment and
Disposal at Sea

Montréal, 1er février 2010

Isabelle Nault
Chargée de projets
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

Votre réf.
3211-02-231
Notre réf.
4191-15-B-088

Objet : *Réponse – Environnement Canada
Projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine
d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois par Elkem Métal Canada inc.*

Madame,

Nous avons pris connaissance des réponses fournies par le promoteur aux questions et commentaires adressés par le MDDEP dans le cadre de l'analyse de recevabilité de la seconde version de l'étude d'impact déposée en juillet 2009 par Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. pour le projet cité en rubrique.

Nous n'avons aucune question additionnelle à cette étape-ci.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame Nault, mes salutations distinguées.

Brigitte Cusson
Coordonnatrice évaluations environnementales
Évaluations environnementales et immersion en mer, Direction des activités de protection de l'environnement (DAPE)
Environnement Canada

C.C

Marc Provencher, Gestionnaire, Évaluations environnementales et immersion en mer, DAPE, Environnement Canada
Louis Breton, Coord. Rég. Éval. Env., Évaluations environnementales et immersion en mer, DAPE, Environnement Canada
Mario Cormier, Chargé de projets, Secteur Public, DAPE, Environnement Canada



Environnement
Canada

Environment
Canada

Section des évaluations
environnementales

Environmental Assessments
Section

Sainte-Foy, 11 septembre 2009

Isabelle Nault
Chargée de projets
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

Votre réf.
3211-02-231
Notre réf.
4191-15-B-088

**Objet : Réponse – Avis d'Environnement Canada
Projet de Restauration environnementale du site d'une ancienne usine d'alliage de
ferromanganèse à Beauharnois**

Madame,

Nous avons procédé à l'analyse des réponses fournies par le promoteur aux questions adressées par le MDDEP dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact déposée en juin 2008 par St-Germain Environnement pour le projet cité en rubrique. Nous avons examiné ces réponses selon nos champs de compétences notamment la qualité des sols et des sédiments, les eaux souterraines et la prévention de la pollution.

Commentaires sur le projet

Dans la mise en contexte du projet, on indique que l'objectif est de remplir la dernière condition exigée par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) au moment de la vente du site en 1995 et qui est de gérer les remblais de scories sur le site. À présent, étant donné qu'aucun travail ne s'effectuera dans l'eau (voir section 4.1.1), nous n'avons plus de préoccupation en ce qui concerne notre domaine d'expertise, vis-à-vis les travaux envisagés par le promoteur. Nous demeurons toutefois préoccupés par la présence des sédiments fortement contaminés qui se trouvent à proximité du site.

À la section 1.6 du rapport, il est indiqué qu'un projet de restauration pour le reste de la propriété est à l'étude. Nous croyons ainsi que, dans le cadre d'une restauration de site qui viserait à diminuer les impacts négatifs sur le lac Saint-Louis, les sédiments contaminés situés à proximité du site devraient aussi être considérés par le promoteur.

Autres commentaires

À la demande du MDDEP, des travaux de caractérisation des sédiments ont été réalisés en décembre 2008 afin de cerner la limite de dispersion des scories et de connaître la qualité chimique des sédiments. La caractérisation des sédiments était également une des recommandations contenues dans l'avis d'Environnement Canada au MDDEP daté du 17 septembre 2008. Les résultats de cette caractérisation montraient que les sédiments étaient fortement contaminés. Ces résultats étaient similaires à ceux obtenus par Environnement Canada à l'automne 2008. Cependant, contrairement à ce qu'avance le consultant, nous ne sommes pas d'avis que la contamination des sédiments est localisée.

Bien que ces sédiments soient fortement contaminés, le consultant conclut que la contamination décelée dans les sédiments serait liée principalement à l'ancien effluent de l'usine et non aux scories entreposées le long de la berge. Pour appuyer cette affirmation, le consultant se réfère à des résultats d'essais de lixiviation présentés dans le tableau

#8 et réalisés conformément au *Règlement sur les matières dangereuses* du MDDEP. À notre avis, le respect des normes de ce règlement n'est pas garant de l'innocuité des scories. Mentionnons également que les résultats des essais de lixiviation ne présentent pas les concentrations de manganèse bien que des concentrations élevées de manganèse aient été mesurées dans les scories (tableau #10), les eaux souterraines et les sédiments. Le consultant se réfère également à l'étude « *Évaluation des risques liés à la présence de manganèse au site de l'usine de Beauharnois (Riscan, 1998)* », mais nous n'avons pas obtenu d'exemplaire du rapport de cette étude. À ce jour, l'information qui se trouve dans le rapport ne nous permet pas d'exclure la possibilité que les scories eussent contribué à la contamination des sédiments à proximité du site du moins pour ce qui est du manganèse.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez agréer, Madame Nault l'expression de mes salutations distinguées.



Benoit Caron,
Analyste en évaluation environnementale
Section des évaluations environnementales, Division des activités de protection de l'environnement (DAPE)
Environnement Canada

c.c
Louis Breton, Chef intérimaire, Section des évaluations environnementales, DAPE, Environnement Canada
Mario Cormier, Unité Secteur Public, DAPE, Environnement Canada



Environnement
Canada

Environment
Canada

Région du Québec

Quebec Region

Section des évaluations
environnementales

Environmental Assessment
Section

Ministère de l'Environnement

REÇU LE

2008 -09- 17

Service des projets en
milieu hydrique

Sainte-Foy, 17 septembre 2008

Madame Isabelle Nault
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-02-231

Notre réf.
4191-15-B88

Objet : Restauration environnementale du site d'une ancienne usine d'alliage de ferromanganèse à Beauharnois

Madame,

En réponse à votre lettre datée du 15 juillet 2008, portant sur l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de restauration environnementale du site d'une ancienne usine d'alliage de ferromanganèse à Beauharnois, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande.

Nous avons analysé le rapport selon nos champs de compétence notamment sur les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et sur la qualité des sols, de l'eau souterraine et des sédiments pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Notre analyse se base sur le document suivant :

- Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc, juin 2008. Projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine d'alliage de ferromanganèse à Beauharnois. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Rapport principal. 63 page et annexes.

Nous avons également consulté d'autres documents (ex. SLV 2000) afin de nous aider dans notre analyse.

De façon générale, l'étude d'impact présente, dans la section *Description du milieu récepteur*, des renseignements succincts et peu détaillés pour les composantes que nous avons examinées. Il est donc difficile d'obtenir un portrait juste de la situation qui prévaut. Nous avons certaines préoccupations et voici notre analyse.

Oiseaux migrateurs et espèces en péril :

Nous avons peu d'information sur le milieu naturel terrestre qui se trouve dans la zone d'étude. De plus, les demandes d'information auprès des différents organismes détenant des banques de données sur la présence d'espèces sont datées de 2003. Il semble, selon les renseignements présentés dans l'étude d'impact, que le milieu naturel terrestre soit peu développé. Cependant, voici des recommandations qui permettront de protéger les oiseaux migrateurs et les espèces en péril qui peuvent être présents lors des travaux le cas échéant :

Ecologie/Pêches/Patrimoine/Écosystèmes



Canada

1141, route de l'Église 8^e étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5
Tél. : (418) 648-4338 Téléc. : (418) 649-6030 stefanie.farouche-boutin@ec.gc.ca

Oiseaux migrants :

- Si des activités qui risquent d'interférer avec la nidification ont lieu durant la saison de reproduction, elles peuvent entraîner, par inadvertance, la destruction de nids et d'œufs d'oiseaux migrants. Cette « prise accessoire » de nids et d'œufs contrevient au *Règlement sur les oiseaux migrants* lequel, selon l'alinéa 6 a), interdit de déranger, de détruire ou de prendre le nid ou les œufs d'un oiseau migrant.
- Afin de s'assurer de ne pas contrevenir au *règlement sur les oiseaux migrants*, le promoteur devrait effectuer une reconnaissance de l'aire des travaux pour localiser les nids actifs pour éviter de déranger les oiseaux migrants durant la période de nidification.
- Nous recommandons d'éviter la période de nidification pour les activités qui peuvent interférer avec la nidification :
 - Pour les espèces aviaires terrestres : éviter les travaux de déboisement du 1^{er} mai au 31 août.
 - Pour les espèces aviaires aquatiques : éviter les travaux de déboisement 1^{er} avril au 1^{er} septembre.

Espèces en péril :

- Si, à quelque moment que ce soit, on confirme ou soupçonne la présence d'au moins un individu d'une espèce en péril (selon la Loi sur les espèces en péril) dans le périmètre du projet ou à proximité, le promoteur ou maître d'œuvre du projet doit consulter les spécialistes d'Environnement Canada pour connaître les mesures à prendre afin d'éviter de déranger le ou les individus.

Qualité des sols, eaux souterraines et des sédiments

Sols et eau souterraine

État de la situation et constat :

Le promoteur présente dans son rapport, un court résumé de la qualité des sols et des eaux souterraines sur le site des travaux. Malheureusement, le rapport ne présente aucune donnée sur la qualité des sols du site. À partir des renseignements présentés par le promoteur, voici ce que nous retenons :

- Il y a un dépassement du critère « C » de qualité pour le manganèse dans plusieurs échantillons de sols de surface et d'eau souterraine.
- L'écoulement de l'eau souterraine se fait en direction du lac Saint-Louis.
- Les scories, qui font l'objet des présents travaux, ne constitueraient pas une matière dangereuse au sens du *Règlement sur les matières dangereuses*.

Afin d'obtenir un portrait plus juste de la contamination des sols et de l'historique du site, nous avons effectué certaines recherches d'informations sur les sites Internet du comité ZIP du Haut-Saint-Laurent et du MDDEP. Voici ce que nous retenons :

- Selon les renseignements trouvés dans la fiche technique élaborée par le comité ZIP du Haut-Saint-Laurent et disponibles sur leur site internet (<http://www.rocler.qc.ca/ziphs/Document/1sl2elkem.pdf>), la caractérisation des sols du site d'ELKEM effectuée entre 1991 et 1994 suite à la fermeture de

l'usine aurait révélé une contamination au-delà du critère C en H.A.P, en huiles et graisses minérales et en composés phénoliques.

- Ensuite, 1 500 tonnes de sols contaminés et les boues industrielles présents sur le site et contenant des métaux lourds tels le Zinc (Zn) et le Cadmium (Cd), auraient été éliminés conformément aux exigences du MDDEP.
- Selon cette même fiche, le site de l'usine demeurerait une zone industrielle car le niveau de contamination ne permettrait pas d'autres usages.
- Cependant, selon les renseignements inscrits dans le répertoire des terrains contaminés du MDDEP (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>), les sols du site de l'ancienne usine d'ELKEM seraient toujours contaminés par divers types de contaminants (ex. H.A.P, métaux lourds, B.T.E.X. etc).

Commentaires

Nous avons des préoccupations sur la qualité des sols présents sur le site des travaux. Plusieurs indices de contamination potentielle soulèvent un doute à l'égard de la qualité chimique des sols dans la zone d'intervention et à proximité de celle-ci. Ceux-ci risquent d'être remaniés voire même excavés avec les scories lors des travaux.

Bien qu'absent du rapport, il existe fort probablement des données sur la qualité actuelle des sols du site des travaux. Si les données existantes ne permettent pas de statuer sur la qualité environnementale des sols situés dans la zone d'intervention, une caractérisation des sols préalable aux travaux devrait être réalisée afin de s'assurer que le mode de gestion proposé est adéquat.

Sédiments

État de la situation et constat :

Selon le rapport, aucune caractérisation chimique n'a été effectuée dans la zone d'intervention préalablement à la réalisation des travaux. Peu d'information est présentée sur la qualité des sédiments dans le rapport. En effet, seuls les résultats d'analyses chimiques issues d'une étude (Champoux et Sloterdijk, 1988) effectuée à l'intérieur de la zone d'étude mais à l'extérieur de la zone d'intervention sont présentés.

Parmi les échantillons retenus dans le présent rapport, l'échantillon L21 est celui qui se trouve le plus près de la zone d'intervention. Celui-ci montre des dépassements du seuil de la concentration d'effets fréquents (CEF) des critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments de 2007 (EC et MDDEP, 2007) et du seuil d'effets néfastes pour les anciens critères (1992) entre autres pour le Cadmium (Cd) et le Mercure (Hg). Prendre note que le promoteur semble avoir fait une erreur lors de la transcription des résultats de cet échantillon. En effet, selon le site Internet d'Environnement Canada, « Cartographie interactive du Saint-Laurent » (http://www.qc.ec.gc.ca/geo/sed/sed001_f.html), où se trouve la base de données GISE (géoinformations sur les sédiments), l'échantillon L21 présente une contamination en Cd de 14 mg/kg et non de 1,4 mg/kg. Cette information a également été vérifiée à partir du document de référence.

Nous avons aussi consulté la fiche 11 *Elkem Métal Canada Inc.* (http://www.slv2000.qc.ca/bibliotheque/centre_docum/protection/011_f.pdf), où les résultats d'une caractérisation effectuée par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) au milieu des années 1980. Selon cette fiche, il semble que l'effluent industriel de l'usine se rejetait dans le lac Saint-Louis et contenait notamment des M.E.S et des métaux lourds (ex. Cd, Zn).

Il est possible que d'autres sources de contaminations historiques auraient pu contribuer à une contamination des sédiments près de la zone des travaux. Mentionnons entre autres les eaux de ruissellement (ex. scories) et les eaux souterraines (soils contaminés, boues), voire même les émissions atmosphériques.

Ainsi, en considérant le passé industriel du site et la présence d'échantillon de sédiments contaminés à dans la zone d'étude, nous avons des préoccupations quant à la qualité environnementale des sédiments qui se trouvent sur et à proximité du site des travaux.

Commentaires et recommandations

- Considérant que les sédiments qui se trouvent sur le site des travaux risquent fort probablement d'être contaminés et qu'aucune donnée sur la qualité chimique ne semble être disponible, une caractérisation des sédiments devrait être réalisée préalablement aux travaux afin de s'assurer de la gestion adéquate des matériaux excavés et de déterminer les mesures d'atténuation (ex. rideau de confinement) à mettre en place.
- Dans le cadre d'une restauration de site qui vise à diminuer les impacts négatifs sur le lac Saint-Louis et puisque les sédiments contaminés peuvent représenter un impact significatif sur le lac Saint-Louis, ceux-ci devraient être aussi considérés par le promoteur. Une portée plus large des travaux qui incluerait la gestion des sédiments contaminés pourrait être plus que bénéfique pour préserver la valeur écologique du lac Saint-Louis.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Madame Nault, mes sentiments les plus distingués.

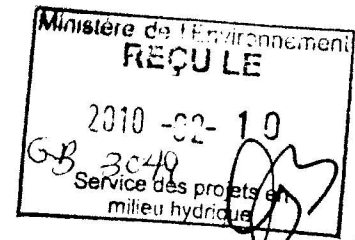


Stéfanie Larouche-Boutin,
Coordonnatrice en évaluation environnementale
Section des évaluations environnementales, Environnement Canada
stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca

c.c

Louis Breton, Environnement Canada
Brigitte Cusson, Environnement Canada

Saint-Lambert, le 5 février 2010



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des
projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-02-231

**Objet : Restauration environnementale du site d'une ancienne usine d'alliage de ferromanganèse à Beauharnois par Elkem
Ressources archéologiques connues et patrimoine culturel**

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 décembre dernier concernant le projet mentionné ci-dessus, nous vous transmettons nos commentaires en regard de l'addenda « Réponse à la deuxième série de questions du comité interministériel » produit par le promoteur.

Après lecture du document soumis à son attention, la Direction régionale de la Montérégie maintient sa position initiale, à savoir que le promoteur et la firme responsable de l'évaluation environnementale devront obligatoirement contacter un archéologue ou une firme en archéologie afin que ce projet fasse l'objet d'une véritable analyse de ses impacts sur les ressources archéologiques.

Malgré les arguments soulevés par le promoteur et son consultant, nous considérons que ces derniers n'ont pas la compétence voulue pour émettre un avis éclairé concernant les impacts de ce projet sur le patrimoine archéologique. La zone des travaux est comprise dans une section du fleuve Saint-Laurent qui figure parmi les plus sensibles de tout le Québec méridional pour l'importance des sites archéologiques relevant de la préhistoire amérindienne.

.../2

De notre point de vue donc, il appartient uniquement à des archéologues professionnels dûment reconnus de se prononcer sur le potentiel archéologique en présence dans le secteur à l'étude. C'est là un principe fondamental pour lequel nous ne pouvons accepter de compromis. De même manière qu'il ne serait pas acceptable de considérer l'avis d'un archéologue se prononçant sur la qualité d'un habitat faunique, il ne saurait être question dans ce cas-ci de se satisfaire de l'évaluation du potentiel archéologique formulée par un professionnel dont ce n'est pas la spécialité. Or d'après les informations disponibles, aucun archéologue n'a été impliqué jusqu'à maintenant dans ce projet.

Dans ces circonstances vous comprendrez que nous demeurons dans l'expectative que les conditions énumérées dans notre correspondance du 7 octobre dernier seront respectées dans leur intégralité. C'est une question d'éthique et de rigueur professionnelle qui assure la légitimité des évaluations environnementales sous votre responsabilité.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec Monsieur Bernard Hébert, archéologue et responsable de ce dossier à notre Direction, au numéro 450 671-1231, poste 28.

Vous assurant de notre entière collaboration, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice régionale,



Annie Goudreault

AG/BH/cj

Saint-Lambert, le 7 octobre 2009



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des
projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-02-231

**Objet : Restauration environnementale du site d'une ancienne usine d'alliage de ferromanganèse à Beauharnois par Elkem
Ressources archéologiques connues et patrimoine culturel**

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 4 août dernier concernant le projet mentionné ci-dessus, nous vous transmettons nos commentaires concernant l'étude d'impact sur l'environnement produite pour le promoteur.

Après lecture du document soumis à son attention, la Direction régionale de la Montérégie a procédé à l'évaluation de l'étude présentée à Elkem Métal Canada inc. par la firme Hudon, Desbiens, St-Germain Environnement inc. Après consultation de la banque informatisée de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), nous sommes en mesure de vous confirmer que le site archéologique BhFI-19 est situé à l'intérieur de la zone d'étude. Le site archéologique en question est localisé sur une propriété privée, correspondant à l'extrémité nord de la pointe Thibaudeau, dans un secteur bordé par la rive ouest de la rivière Saint-Louis et donnant sur l'embouchure avec le lac Saint-Louis. Il s'agit d'un site amérindien préhistorique dont l'âge est estimé entre 3 000 et 2 400 ans.

Nous portons également à votre attention le fait que la zone d'étude est comprise dans un secteur du fleuve Saint-Laurent présentant un grand intérêt au plan archéologique. En effet, à l'échelle nationale cette zone se distingue tout particulièrement par la valeur des sites archéologiques relevant de la préhistoire amérindienne et du patrimoine industriel.

...2

D'ailleurs, comme mentionné dans l'étude d'impact, nous retrouvons à proximité le Complexe archéologique de la Pointe-du-Buisson (regroupement d'une quinzaine de sites archéologiques préhistoriques classés témoignant de 5 000 ans d'occupation amérindienne), en plus des vestiges de l'ancien canal de Beauharnois (1845-1907).

De plus, sur la rive opposée du fleuve, dans le secteur de Pointe-des-Cascades, un réseau de petits canaux était construit dès le dernier quart du 18^e siècle, suivi plus tard du Canal de Soulanges (1899-1959) qui reste en opération jusqu'à la mise en service de l'actuelle voie maritime. Par conséquent, bien que nous ne disposons d'aucune information pertinente pour la zone des travaux, nous sommes d'avis qu'une analyse plus approfondie devra être réalisée afin d'évaluer son potentiel archéologique.

Considérant l'importance historique de ce secteur du fleuve Saint-Laurent, la zone des travaux a pu offrir, au cours des derniers millénaires, des espaces favorables exerçant un attrait auprès des populations amérindiennes préhistoriques. Le fait qu'aucun site archéologique ne soit connu actuellement dans la zone des travaux ne signifie pas pour autant qu'il n'y en ait pas. Comme il n'y a jamais eu de recherche sur les terrains en question, l'absence de site archéologique que nous constatons présentement pourrait simplement s'expliquer pour cette raison.

Par conséquent, afin de compléter ces informations, la Direction régionale recommande qu'un archéologue ou une firme en archéologie soit intégré au projet afin de produire une analyse de ses impacts sur les ressources archéologiques. En principe, le spécialiste en archéologie sera en mesure de procéder à une révision des données disponibles, de façon à produire une évaluation du potentiel archéologique préhistorique amérindien et historique euro-québécois pour l'ensemble de la zone d'étude. Le cas échéant, selon les résultats de l'étude de potentiel archéologique, des recommandations seraient formulées pour assurer la protection des ressources archéologiques. Éventuellement, ces recommandations pourraient déboucher sur une intervention au terrain qui aurait pour objectif de valider les conclusions de l'évaluation du potentiel archéologique, en plus d'apporter un premier éclairage sur la nature des occupations des sites archéologiques nouvellement repérés.

En concertation avec le promoteur, il incombera à la firme responsable de l'évaluation environnementale de contacter les spécialistes en archéologie pour leur confier un nouveau mandat. D'ailleurs, une fois que l'étude du potentiel archéologique théorique aura été produite, la Direction régionale souhaiterait en obtenir un exemplaire afin d'en apprécier les conclusions et les recommandations. De plus, comme notre évaluation du présent projet repose sur des principes de conservation et de connaissance du patrimoine culturel, nous estimons que le promoteur et les mandataires concernés devront formellement considérer les mesures susceptibles d'être proposées par les spécialistes afin de limiter les impacts anticipés sur les ressources archéologiques. En fait, pour le Ministère, il s'agit ici d'une question primordiale, puisque nous devons donner notre aval à une démarche qui soit à la fois cohérente avec nos objectifs et respectueuse des standards professionnels en vigueur en archéologie.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec Monsieur Bernard Hébert, archéologue et responsable de ce dossier à notre Direction, au numéro 450 671-1231, poste 28.

Vous assurant de notre entière collaboration, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice régionale,



Annie Goudreault

AG/BH/cj



Saint-Lambert, le 29 avril 2010

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des
projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-02-231

**Objet : Restauration environnementale du site d'une ancienne usine d'alliage de ferromanganèse à Beauhamois par Elkem
Ressources archéologiques connues et patrimoine culturel**

Monsieur,

En réponse à la demande du 23 avril dernier adressée par votre Ministère, nous vous transmettons nos commentaires en regard du document de réponse à la troisième série de questions et commentaires concernant le projet ci-dessus mentionné. Le présent avis fait état de la position du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine quant à la recevabilité de l'Étude d'impact sur l'environnement produit par le promoteur.

Après lecture du document soumis à notre attention, celui-ci répond entièrement aux attentes de la Direction régionale de la Montérégie en matière d'analyses et de traitements des impacts du projet sur le patrimoine archéologique. Ainsi, le promoteur a mandaté dans un premier temps, une firme en archéologie pour la réalisation d'une étude de potentiel archéologique. En guise de conclusion cette étude venait confirmer le potentiel archéologique préhistorique de la zone visée par les travaux et recommandait la réalisation d'un inventaire sur le terrain dans un avenir rapproché.

Un inventaire archéologique était ensuite pratiqué en mars dernier, nécessitant l'excavation mécanique de quatre tranchées distinctes. Deux des tranchées en question ont révélé la présence de sols naturels possiblement d'origine. D'ailleurs, les archéologues ont effectué dans ces tranchées une fouille manuelle des niveaux interprétés comme des sols naturels. Bien qu'aucun indice probant n'ait été retrouvé lors de l'intervention, les archéologues arrivent à la conclusion que **certains secteurs de la zone des travaux possèdent toujours un potentiel archéologique préhistorique**. En fait, le potentiel archéologique préhistorique se retrouverait essentiellement dans la portion de la terrasse située à l'ouest de la jetée qui s'avance dans le lac Saint-Louis.

.../2

Suite à l'inventaire archéologique, deux scénarios semblent maintenant être envisagés par le promoteur pour la poursuite de son projet. Le scénario 1 n'impliquerait aucune excavation de la part du promoteur qui procéderait plutôt au recouvrement des remblais d'apparence stable par un sol sain, favorisant ainsi la préservation et la protection des sols détenant un potentiel archéologique. Par contre, le scénario deux préconise l'enlèvement complet des scories en vue de leur recyclage. Considérant l'ampleur des excavations alors nécessaires, ce scénario aurait une incidence directe sur l'intégrité des sols identifiés comme étant en place, menaçant dès lors les ressources archéologiques susceptibles de s'y trouver.

Dans l'alternative où le scénario deux était retenu, les archéologues recommandent la réalisation d'une intervention archéologique supplémentaire pratiquée préalablement au début des travaux d'aménagement. Habituellement, dans des cas semblables, l'intervention au terrain prend la forme d'un inventaire dont l'objectif consiste à évaluer et à documenter la nature des occupations anciennes potentielles. La recommandation des archéologues précise qu'un nombre de quatre sondages mécaniques serait à prévoir, à l'intérieur desquels des sondages manuels seraient aussi pratiqués. Une semaine de terrain permettrait de compléter cette intervention.

Si aucun site archéologique n'était découvert, les travaux de restauration de la berge pourront être réalisés selon la planification initiale. Par contre, une découverte archéologique entraînerait la formulation de recommandations portant sur sa protection. De même, le promoteur devra respecter et se conformer aux recommandations de l'archéologue quant aux mesures destinées à limiter les impacts des travaux sur les ressources archéologiques en présence.

En conséquence, pour la Direction régionale de la Montérégie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le patrimoine archéologique a fait l'objet jusqu'à maintenant d'un traitement satisfaisant et acceptable, si bien que **l'Étude d'impact déposée par le promoteur dans le cadre de ce projet apparaît recevable**. Toutefois, avant de donner un avis définitif et de se prononcer sur l'acceptabilité environnementale du projet, le Ministère entend être consulté à nouveau afin d'analyser les résultats de l'inventaire archéologique subséquent qui pourrait être pratiqué dans la zone des travaux.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec Monsieur Bernard Hébert, archéologue et responsable de ce dossier à notre Direction, au numéro 450 671-1231, poste 28.

Vous assurant de notre entière collaboration, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice,

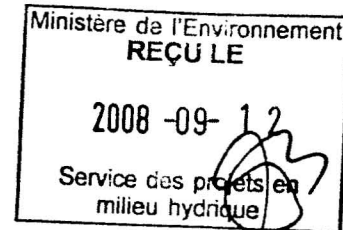

Annie Goudreault

AG/BH/cj

Direction régionale de la sécurité civile
de la Montérégie et de l'Estrie

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 septembre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Restauration environnementale du site d'une ancienne usine d'alliages
de ferromanganèse à Beauharnois (Dossier 3211-02-231)**

Monsieur,

La présente donne suite à votre lettre du 15 juillet dernier par laquelle vous sollicitez notre collaboration afin d'apprécier la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet Elkem Métal Canada inc. Après analyse, nous considérons que l'étude d'impact est complète et par conséquent recevable.

Toutefois, nous suggérons à l'initiateur du projet d'ajouter à son plan d'urgence les coordonnées des personnes ressources en autorité de la municipalité de Beauharnois.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Lavallée au 450 346-3477 ou par courrier électronique à julie.lavallee@msp.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

La directrice régionale par intérim,

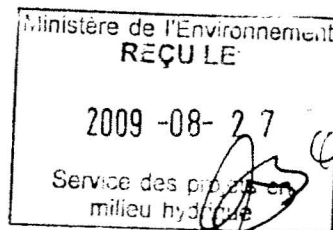
Diane Migneault

DM/jl

- c.c. M. Éric Houde, directeur de la DO, Direction des opérations, DGSCSI
M. Robert Lortie, chef de service. Service du soutien aux régions, DGSCSI
M. Raynald Chassé, coordonnateur du dossier PÉEIE. Service du soutien
aux régions, DGSCSI
M^{me} Julie Lavallée, conseillère en sécurité civile, DRSC 16-05

Direction régionale de la Montérégie

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 août 2009



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une
 ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois
V/Dossier : 3211-02-231
N/Dossier : 6702-700-221

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a procédé à l'analyse de la documentation que vous nous avez acheminée le 4 août dernier en lien avec le projet signifié en exergue. Le Ministère était alors invité à commenter le tout avant qu'elle ne soit rendue publique.

Contrairement à notre premier examen de recevabilité réalisée en septembre 2008, le Ministère ne prévoit pas, cette fois-ci, vous fournir d'autres questions ou commentaires. L'étude d'impact semble avoir été traitée de façon satisfaisante et valable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Robert Sabourin

RS/djc

Ministère des Affaires
municipales
et des Régions

Québec

Direction régionale de la Montérégie

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 septembre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet : Projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une
ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois**
V/Dossier : 3211-02-231
N/Dossier : 6702-700-221

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales et des Régions a procédé à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet mentionné ci-dessus.

Vous trouverez ci-joint nos commentaires sur l'évaluation du traitement accordé par l'initiateur du projet aux éléments de la directive ayant trait aux préoccupations de notre Ministère en matière d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Robert Sabourin

RS/sb

p. j. (1)

DESTINATAIRE : M. Robert Sabourin

EXPÉDITRICE : Sylvic Barriault

DATE : Le 11 septembre 2008

OBJET : Étude d'impact - Projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois
N/Dossier : 6702-700-221
Réf. : 3211-02-231

CONTEXTE

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicite notre collaboration sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné.

Pour l'essentiel, on nous demande d'indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, si tous les éléments requis par la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact (qui tient notamment compte des préoccupations de notre Ministère) ont été traités et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable.

Cette analyse sur la recevabilité du projet porte ainsi sur la qualité de l'étude d'impact et non sur le projet et ses impacts. Notre Direction sera ultérieurement consultée sur l'acceptabilité environnementale du projet.

COMMENTAIRES SUR LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

De façon générale, la lecture de l'étude d'impact nous confirme que les préoccupations de notre Ministère ont été prises en considération de façon satisfaisante et valable. Néanmoins, notre Ministère souhaite bonifier certains éléments :

Précisions, identification et localisation

Chapitre 1 – Mise en contexte du projet

Point 2.2.1.4.2 – La minéralogie (page 16)

- Localiser, sur une figure, les Îles de la Paix.

Chapitre 3 – Description du projet et des variantes de réalisation

Point 3.1 – Détermination des variantes (pages 38 à 41)

- Pour mieux mettre en contexte les variantes et le projet, il y aurait lieu de présenter un schéma de la situation actuelle. Ce schéma devrait aussi se retrouver dans le document « Résumé ».

Chapitre 3 – Description du projet et des variantes de réalisation

Figures 16 et 17 (pages 44 et 45)

- Assurer la concordance des années de réalisation des travaux pour les figures 16 et 17, puisque le début des travaux se fait en 2007 dans le cas de la figure 16 et en 2009 dans le cas de la figure 17. S'il y a lieu, ajuster le texte de l'ensemble du document en conséquence.

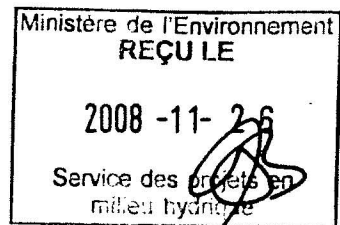
Glossaire

- Définir ce qu'est une scorie.

Sylvie Barriault

Sylvie Barriault

Conseillère aux opérations régionales



Le 28 octobre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Modification sur le mode de transmission d'informations fauniques suite à l'avis de recevabilité de l'étude d'impact du projet de restauration environnementale du site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois
No. Dossier : 5740 740-03
N/Réf. : 3211-02-231

Monsieur,

pour Monsieur Gilles
Des informations sur la faune et les habitats vous ont été fournies le 11 septembre 2008 en tant que pièces jointes avec l'avis de recevabilité sur le projet de restauration environnementale du site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois. Ces informations vous ont été transmises afin qu'elles puissent être transférées au promoteur.

Cependant, les données provenant du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Ainsi, ces données ne peuvent être divulguées publiquement. Afin de contrer cette problématique, nous avons transféré directement les informations fauniques au promoteur monsieur Pierre Gauthier de ELKEM Métal Canada inc.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



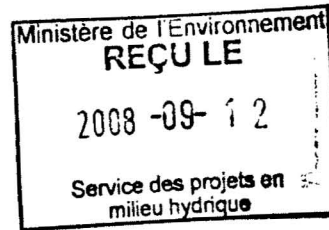
André B. Lemay

ABL/SG/II

201, Place Charles-Le-Moyne
4^e étage, Bureau 4.03
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone 450 928-7608, poste 234
Télécopieur 450 928-3555
www.mrnf.gouv.qc.ca

545, boulevard Crémazie Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 514 873-2140, poste 221
Télécopieur : 514 873-5398
www.mrnf.gouv.qc.ca

770, rue Gorette
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820 3882, poste 247
Télécopieur : 819 820-3958
www.mrnf.gouv.qc.ca



Le 11 septembre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis de recevabilité de l'étude d'impact du projet de restauration environ-
nementale du site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois
N/Réf. 5740-740-03**

Monsieur,

Pour faire suite à l'analyse de l'étude d'impact du projet de restauration environnemen-
tale du site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois, dans le cadre de la
procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous comprenons
que ce projet ne concerne que la stabilisation et la renaturalisation de la berge et nous
l'analyserons comme tel.

Nous souscrivons à l'initiative du promoteur et nous sommes prêts à collaborer afin
d'en faire un succès notamment en matière faunique. Toutefois, nous considérons que
l'étude d'impact n'est pas recevable dans son contenu actuel. Certaines modifications
décrites ci-dessous doivent être apportées afin de permettre la recevabilité de l'étude.

Tous les éléments requis par la directive du MDDEP pour le projet de restauration envi-
ronnementale du site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois ont été
traités, mais certains de façon incomplète. La problématique est bien décrite et justifiée.
Cependant, nous constatons que certains éléments ne sont pas abordés de façon satisfai-
sante, notamment en ce qui a trait à l'action du courant, du vent et des glaces ainsi qu'à
la présence d'habitats fauniques dans la zone d'étude. En outre, les raisons qui justifient
le choix de la variante retenue pour résoudre le problème d'érosion de la berge nous
semblent peu documentées.

...2

Informations fauniques

Certains énoncés dans l'étude sont erronés. Ainsi, il est faux d'avancer que « l'esturgeon jaune aurait été décimé dans le lac Saint-Louis en raison de la perte d'habitat faunique » (p. 26). Grâce à des mesures de gestion appropriées et à la protection de ses habitats, cette espèce supporte toujours une exploitation commerciale durable dans le lac Saint-Louis, le Bassin de La Prairie, le lac Saint-Pierre et plusieurs autres sections du fleuve Saint-Laurent. Les informations fauniques présentées dans l'étude datent de 2003, et sont incomplètes.

Vous trouverez ci-joint des informations sur la faune et les habitats mises à jour pour la zone d'étude. Nous souhaiterions que ces informations fauniques soient prises en compte dans l'analyse des solutions.

Parmi les informations fauniques importantes, notons la présence dans la zone d'étude d'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (habitats entièrement protégés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune). Les données du CDPNQ révèlent des occurrences de plusieurs espèces à statut précaire à proximité de la zone d'étude notamment de la tortue molle à épines, du hibou des marais, du troglodyte à bec court, du brochet vermiculé, du dard arc-en-ciel, de la tortue géographique, du petit blongios, du chevalier de rivière, du chevalier cuivré, de la barbotte des rapides, du fouille-roche gris et de la rainette faux-grillon de l'Ouest. Les données des pêches expérimentales effectuées à Beauharnois et Melocheville révèlent la présence d'au moins 40 espèces de poissons dont plusieurs sont susceptibles d'utiliser la zone d'étude durant leur cycle de vie. L'étude n'est pas recevable car le consultant ne prend pas en compte la présence d'habitat d'oiseaux aquatiques (ACOA) et de l'habitat du poisson dans le secteur d'étude. Ainsi, le concept proposé ne favorise pas la présence d'herbiers riverains et aquatiques utilisables par ces espèces en période de crue printanière par exemple.


Justification de la solution retenue

Les raisons justifiant la sélection des variantes proposées et le choix de la variante retenue sont très succinctement présentées. Il serait pertinent de présenter les avantages et inconvénients des variantes proposées. Il serait également intéressant d'avoir le profil de la berge avant et après les travaux ainsi que la description des forces d'érosion observées sur le site qui justifient un enrochement du littoral avec un calibre de roche d'un diamètre de plus de 600 mm (p.46) plutôt qu'avec le calibre de roches naturellement présent dans le secteur. Dans le document, à la section sédimentologie (p. 13), on nous présente la zone d'étude comme un milieu calme et d'accumulation de sédiments. Pourrait-on alors envisager la mise en place de végétation aquatique et riveraine? Un reprofilage pour adoucir les pentes? Quels seront les avantages et inconvénients de la solution proposée sur la faune et ses habitats? Comme ce projet vise à contribuer localement à

préserver la valeur écologique du lac Saint-Louis, à sauvegarder ses usages et à améliorer l'esthétique des lieux, ne serait-il pas opportun d'envisager des solutions qui avanceraient la faune et ses habitats et permettraient de perpétuer ses usages?

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/PD/MaL/bv


Steve Garceau
Biologiste M.Sc.

p.j.

Montréal, le 3 mai 2010

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne
usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois

Monsieur,

La présente vise à répondre à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en objet avant son dépôt officiel auprès de votre ministère.

Nous avons examiné les réponses données par le promoteur aux questions et commentaires que nous avons émis en matière de faune et de ses habitats (Deuxième addenda, Réponses à la troisième série de questions du comité interministériel). Nous avons jugé de l'intégration de nos questions et commentaires concernant la présence de l'ACOA et de l'habitat du poisson, et des impacts des travaux sur ceux-ci, de même que de notre suggestion de créer un herbier aquatique en tant qu'habitat faunique, dans ce document. À la lumière de cette analyse en lien avec la directive émise par votre direction à l'égard du projet, nous considérons que l'étude d'impact est recevable. Cependant, nous souhaitons ajouter aux conditions de réalisation qu'il faudra prévoir une visite des lieux immédiatement avant (ou une semaine avant le début des travaux) pour s'assurer qu'il n'y a pas de nids occupés en berge ou sur le site en général, auquel cas, il faudra attendre l'éclosion des oeufs et le départ des jeunes du nid (dans les heures suivant l'éclosion) avant la réalisation des travaux. Cette opération devra être effectuée si les travaux débutent avant le 1^{er} juillet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur général, André B. Lemay,



Paul André David

ABL/PAD/KLS/SG/bd



Montréal, le 8 février 2010

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne
usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois
Bordereau : 20091217-34

Monsieur,

La présente vise à répondre à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en objet avant son dépôt officiel auprès de votre ministère. Le projet de restauration de la berge en face de l'ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois vise principalement la restauration de la berge et l'enlèvement ou le confinement de résidus d'activités industrielles passées. Les scories laissées sur place par l'entreprise Elkem seront enlevées ou confinées dans le but de réduire ou éliminer une contamination potentielle du sol ou du lac Saint-Louis.

Nous avons examiné les réponses données par le promoteur aux questions et commentaires que nous avons émis en matière de faune et de ses habitats (Addenda, Réponses à la deuxième série de questions du comité interministériel). Nous avons jugé de l'intégration de nos questions et commentaires lors d'avis précédents dans ce document. À la lumière de cette analyse en lien avec la directive émise par votre direction à l'égard du projet, nous considérons que l'étude d'impact sera recevable lorsque le promoteur aura répondu à trois questions (et sous questions). Celles-ci visent à bien évaluer les impacts sur les éléments qui relèvent de notre ministère.

- Le promoteur peut-il intégrer l'information que nous lui fournissons à nouveau concernant l'habitat faunique légal qui est une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA, n° 02-16-0117-1985) qui se trouve attenante au projet (voir carte en annexe)? Voir le Règlement sur les habitats fauniques joint pour avoir la définition de cet habitat faunique légal. Le promoteur peut-il évaluer les impacts se rapportant à cet ACOA et les intégrer à l'étude d'impact?

Nous tenons à souligner les efforts qui ont été faits et les avancées en matière de renaturation de la berge par la plantation d'arbustes, de même que les travaux de restauration de la berge en période d'étiage seulement, pour ne pas affecter la faune présente. Nous comprenons que le promoteur souhaite renaturer la berge en y plantant des arbustes et en utilisant de l'enrochement de dimension variable, dans une optique de préserver la valeur écologique du lac Saint-Louis. Nous manifestons cependant notre préoccupation à l'égard de l'envahissement par le roseau commun (*phragmites australis*) qui est constaté à proximité du site, soit à Beauharnois et dans les îles de la Paix. Dans le but d'éviter qu'une telle chose ne se produise sur le site, étant donné qu'en présence d'un sol à nu, le roseau commun peut facilement envahir l'espace, nous conseillons la revégétalisation du littoral (sous la ligne des hautes eaux 0-2 ans), par la plantation d'espèces végétales indigènes qui croissent dans l'eau. De plus, la végétation dans le littoral remplira une fonction de protection des berges contre l'érosion.

- Le promoteur peut-il envisager planter des espèces végétales qui poussent dans l'eau (ex. alpiste roseau, *phalaris arundinacea*) dans le littoral lors des travaux d'enlèvement de scories et de plantation d'arbustes dans la berge?
- Étant donné que les travaux de restauration de la berge seront réalisés dans l'habitat du poisson (littoral), le promoteur peut-il évaluer les impacts sur cet habitat faunique légal? Voir également en pièce jointe le Règlement sur les habitats fauniques.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



André B. Lemay,

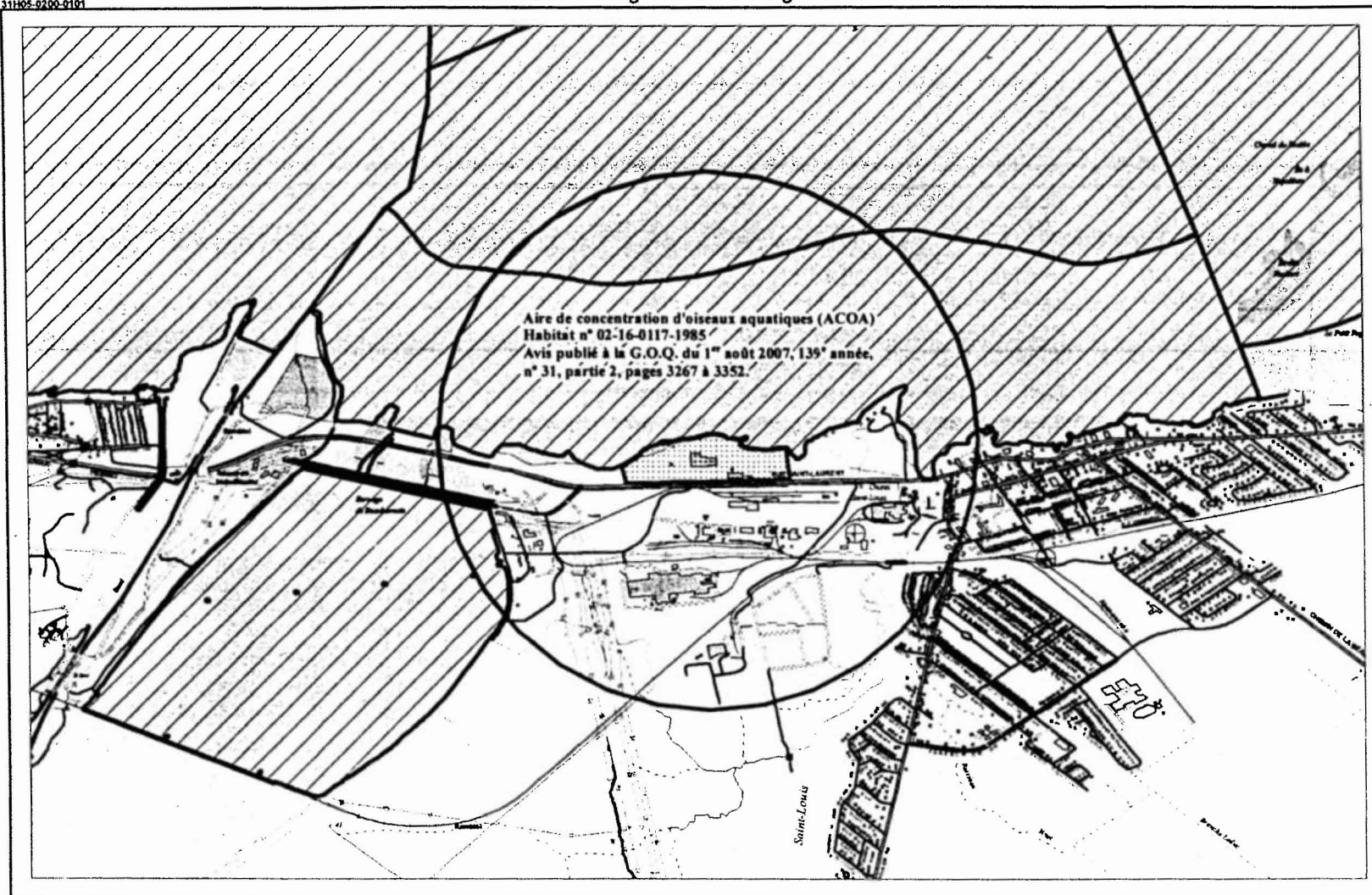
ABL/KLS/SG/bd

p. j. : Carte « Aire de concentration d'oiseaux aquatiques » (02-16-0117-1985)
Règlement sur les habitats fauniques

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (02-16-0117-1985)

Projet de restauraion de la berge bordant le site
d'une ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois

311405-0200-0101



Étude d'impact sur l'environnement

- Zone d'étude approximative
- Ancienne usine Etem

Habitat faunique

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Tenure

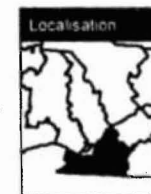
- Publique
- Privée
- Mixte

Projection cartographique
Métreux transverses modifiés (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCQP), Niveau 08
ou
Cercle de Lambert

0 100 200 400 600
1/50 000

Sources
Référence cartographique MRF 2010
(SOTC 2004)

Rédaction
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des Affaires régionales de l'Estre-Montreal-Montreal
et de Lével-Laval-Laval-Laval
Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 1er trimestre 2010



311405-0200-0101